

GUSTAVE MOYNIER

I

La perte que la Croix-Rouge vient de faire en la personne de G. Moynier est immense. Cette œuvre admirable de secours aux militaires blessés a été avant tout son œuvre. Œuvre de charité chrétienne, de philanthropie large et éclairée, d'amour du prochain agissant et réel, elle répondait si bien aux aspirations de son cœur, aux besoins de son esprit philosophique, aux tendances de sa nature préoccupée des questions sociales, enfin aux recherches de son intelligence largement ouverte aux problèmes de l'humanité, qu'elle s'incarna rapidement en lui. Elle devint sienne, il se donna à elle comme elle s'était emparée de lui, tout entier, il lui consacra toute sa vie, en fit le centre d'un labeur acharné et de préoccupations constantes, et si, dans d'autres domaines, il sut se montrer initiateur et devint l'artisan ou le collaborateur d'institutions diverses, la Croix-Rouge resta toujours le phare lumineux sur lequel, en hardi et infatigable pilote, il dirigea la barque de sa vie, et qui projette sur toute son existence, jusqu'à son dernier souffle, un rayon brillant et glorieux.

Doué d'une grande puissance de travail, d'un besoin d'activité qui dépassait même, à la fin de sa carrière, ses possibilités physiques, doté d'un esprit essentiellement organisateur et de facultés administratives remarquables, il était l'homme par excellence pour réaliser cette généreuse idée, pour asseoir sur des bases inébranlables cette grandiose mais délicate entreprise.

Et ce fut un bonheur pour l'humanité qu'une pensée aussi belle et aussi féconde trouvât un esprit aussi admirablement qualifié pour la réaliser.

II

On sait comment est née la Croix-Rouge.

Longtemps déjà avant la guerre d'Italie, l'idée de l'insuffisance du service sanitaire officiel des armées avait abordé des cerveaux humains. La vue des blessés mal secourus, que des soins plus prompts eussent pu arracher à la mort, avait fait naître l'idée d'une assistance supplémentaire, venant parer à ces lamentables lacunes.

Ce n'est pas ici le lieu de refaire l'historique de ce mouvement. Il nous sera cependant permis d'en rappeler quelques traits.

En 1854, Florence Nightingale propose au secrétaire d'Etat pour la guerre, Sydney Herbert, d'organiser un détachement de gardes-malades ; le gouvernement, de son côté, sous l'influence de la presse, avait reconnu la nécessité de faire seconder le service sanitaire, notoirement insuffisant au début de la guerre de Crimée, par des collaborations volontaires. Cette coopération contenait en germe la Croix-Rouge.

Du côté du public, la sympathie de la population civile n'avait même pas attendu cette occasion pour se manifester. Les guerres de 1848-1850 dans le Danemark et dans le grand-duché de Bade avaient provoqué la constitution de comités de secours, chargés de recueillir des dons en argent et en nature. C'est ainsi qu'avant *Solférino*, avant la naissance de la Croix-Rouge, s'était formée à Carlsruhe une société de dames, sous le titre de *Badischer Frauenverein*, la plus ancienne des sociétés de secours aux blessés ¹. Elle avait pour objet de venir en aide aux victimes de la guerre et de secourir les militaires blessés ou malades.

Au cours de la guerre de Crimée, en 1854, une communauté de sœurs de charité fut organisée par la grande duchesse Hélène Paulovna pour soigner les blessés.

Le 6 mai 1859, furent approuvés les statuts de la « Société patriotique autrichienne de secours en temps de guerre », dont le titre indique assez l'objet.

En 1861, s'était constituée en Amérique, sous l'impulsion de l'initiative privée seule, la « Commission sanitaire » qui fonctionna

¹ Voy. *Bulletin* T. XXXVIII, p. 24.

aussi comme une véritable société de la Croix-Rouge avant la lettre.

Ainsi sur le terrain national, l'idée de l'assistance volontaire s'était manifestée de bien des côtés et avait reçu dans plusieurs pays un commencement de réalisation efficace.

Ce fut à la même époque, lors de la guerre d'Italie, que ce mouvement charitable en faveur des blessés prit, pour la première fois sans doute, un caractère international. Et il appartenait à un Genevois, M. Henry Dunant, qui était parti pour l'Italie et auquel des ressources pécuniaires et des auxiliaires personnels sous forme de quelques jeunes candidats en théologie furent envoyés de Genève, de formuler dans son livre célèbre, *Un souvenir de Solferino*, l'idée de la fondation de sociétés, reliées internationalement, composées de volontaires dévoués qui, préparés en temps de paix, apporteraient sur le champ de bataille le concours de leur expérience et l'appoint d'un matériel préparé d'avance.

Ce livre parut à Genève en 1862. Il eut, comme on sait, un retentissement énorme et fit faire à la question, au moins dans les esprits, un pas décisif.

Mais il ne suffisait pas d'éveiller l'attention et de susciter des sympathies, si générales fussent-elles. Il fallait créer l'œuvre, vaincre les résistances de l'ancien régime, fonder tout un organisme solidement établi et capable de réaliser l'idée, sur le terrain pratique, d'une assistance effective, permanente et générale.

Et c'est là que Gustave Moynier entre en scène, pour prendre la tête de ce mouvement d'organisation et y jouer le rôle prépondérant que nous allons essayer de retracer à grands traits.

III

Gustave Moynier est né à Genève le 21 septembre 1826. Sa famille appartenait à la bonne bourgeoisie de Genève, et, comme c'était l'habitude à cette époque, menait une vie fort simple. Elle n'en était pas moins l'objet de la considération publique.

Le père de G. Moynier, Jacques-André Moynier, dirigeait une importante maison d'horlogerie, et jouissait au sein de la fabrique genevoise d'une autorité personnelle considérable qu'il devait à son intelligence, mais surtout à ses rares qualités morales de

probité, de droiture, en même temps que de bienveillance et de dévouement à ses semblables.

C'est à cette estime générale qu'André Moynier dut d'être appelé par ses concitoyens à faire partie du gouvernement de Genève, de 1843 à 1846, en qualité de conseiller d'Etat.

Moynier puisa dans ce milieu, dont la valeur s'alliait à la simplicité, des goûts et des habitudes simples qui l'accompagnèrent toute sa vie. Il hérita également de son père cette urbanité et cette bienveillance dans l'accueil qui charmaient tous ceux qui s'approchaient de lui et qui donnaient tant d'attrait aux rapports réguliers et suivis que l'on pouvait être appelé à entretenir avec lui.

A cette simplicité et cette modestie, en quelque sorte natives, s'alliait une grande timidité. A peine bachelier ès-lettres, il dut, à la suite de la révolution genevoise du 7 octobre 1846, quitter Genève avec ses parents, la chute du gouvernement dont son père avait fait partie ayant trop affligé ce dernier pour qu'il pût, au moins momentanément, rester dans sa ville natale. Il suivit à Paris les cours de l'Ecole de Droit et le 1^{er} mars 1850 obtint son diplôme de licencié avec « quatre boules blanches », suffrage le plus élogieux qui pût être décerné à un candidat.

Ce premier succès ne lui fit point vaincre la timidité dont il souffrait et ne lui ouvrit pas les yeux sur sa véritable valeur. Il le constate lui-même dans des notes qu'il a laissées et qui datent des dernières années de sa vie. Ceux qui ne l'ont connu qu'à la fin de sa brillante et glorieuse carrière, entouré des témoignages unanimes de la considération et de la reconnaissance de ses contemporains, comblé d'honneurs et de distinctions de tout genre, pouvant à juste titre et sans immodestie revendiquer le titre de bienfaiteur de l'humanité, s'étonneront du jugement que, vieillard déjà, il portait sur sa première jeunesse.

« Je ne pouvais, dit-il, me méprendre sur la médiocrité persistante dont j'avais fait preuve jadis au cours de mes études. Mon développement psychique avait été très lent, par suite d'une paresse mentale que ne contrebalançait aucun don naturel me permettant de soutenir sans trop de désavantages la concurrence de mes condisciples. Mon nom n'avait figuré que très rarement dans les palmarès scolaires et j'avais pris sans peine — ce qui est plus grave — mon parti de cette humiliation.

« Quinze années passées comme collégien ou comme étudiant, d'une manière aussi peu profitable au progrès de mes facultés cérébrales ne présageaient rien de bon quant à mon rôle futur dans la société. Elles avaient fait de moi, en fin de compte, un licencié en droit dont la pensée était dépourvue de toute originalité, le savoir fort mince et les aptitudes, s'il en avait, encore latentes. Quand le moment fut venu d'exercer une profession, je n'y avais été qu'insuffisamment préparé, et cette certitude déprimante avait réagi d'une façon fâcheuse sur mon caractère. Elle m'avait rendu notamment d'une timidité extrême, que j'étais enclin à croire incurable. Dans la suite, je m'affranchis, il est vrai, peu à peu de cette disposition, mais il fallut des expériences multipliées pour me persuader que je pouvais, sans trop de présomption, voler de mes propres ailes. Cette évolution, néanmoins, ne fut jamais complète, et un fond de défiance envers moi-même subsiste encore aujourd'hui dans mon âme. »

Ce furent les appréciations que les autres portèrent sur ses premiers travaux qui le délivrèrent de cet excès paralysant de modestie et de défiance de lui-même. Les jugements flatteurs que provoquèrent ses premières publications l'affranchirent de ce qu'il appelle lui-même « la crainte puérile de mettre sa nullité en évidence, à chacun de ses actes ».

En rentrant de Paris, en 1850, il dut, pour pouvoir être admis au barreau genevois, présenter une thèse. Il choisit pour sujet : *Les Interdits en droit romain*. Le jury chargé de l'examiner trouva son travail remarquable et l'un de ses membres, le professeur Hornung, lui en fit à maintes reprises des éloges.

Quelques années plus tard, en 1856, il écrivit une *Notice historique sur la Société de secours*, dont l'objet était le patronage des apprentis, et cette monographie fut tellement appréciée des collègues de G. Moynier que l'impression en fut décidée.

Mais ce qui paraît avoir fait définitivement sortir Moynier des entraves d'une timidité excessive, c'est le rôle que ses capacités, bien vite reconnues par ses concitoyens, lui firent jouer au sein de la *Société genevoise d'utilité publique*. La pratique du barreau, dans laquelle il était entré peu après son retour de Paris, en qualité de stagiaire dans une étude d'avocat, ne répondit pas à son attente. Il se sentait porté bien davantage du côté des recherches

sociales, de la bienfaisance et de l'amélioration des conditions de l'existence humaine. Ce besoin inné de sa nature, cette préoccupation du bien des autres, à un âge où les jeunes hommes ne pensent généralement qu'à eux-mêmes, est un trait caractéristique qui mérite d'être souligné. Il donna à toute sa vie une orientation et une unité de direction qui apparaît avec évidence au cours de sa longue et féconde carrière.

La Société genevoise d'utilité publique offrait à Moynier un terrain bien préparé pour la culture de ses aspirations sociales et philanthropiques. Cette société avait en effet pour objet, l'étude des questions sociales envisagées au point de vue des intérêts locaux, mais, se sentant à l'étroit dans son cadre statutaire, elle élargissait volontiers sa sphère d'action. L'entrée dans son sein d'un homme de l'activité et de la valeur de Moynier devait en quelque sorte la galvaniser. Moynier s'y fit inscrire en 1855. Dès 1856, il fut chargé de la représenter au *Congrès international de Bienfaisance* qui devait se tenir à Bruxelles. Ce congrès fut suivi de deux autres semblables, à Francfort en 1857 et à Londres en 1862, et la participation à ces assises internationales, sur lesquelles on était alors beaucoup moins blasé qu'aujourd'hui, permit à Moynier de nouer d'utiles relations, de prendre conscience de lui-même et de se débarrasser assez des hésitations que lui infligeait sa timidité juvénile, pour lui permettre de se lancer sans plus d'arrière-pensée dans la carrière toute de dévouement philanthropique qui répondait aux besoins de son cœur.

IV

Dès 1857, G. Moynier fut nommé président de la Société genevoise d'utilité publique, malgré sa jeunesse (il n'avait pas 32 ans).

Il était président de cette Société en 1859, pendant la guerre d'Italie, et en 1862, au moment où parut le livre de M. Henry Dunant, *Un souvenir de Solferino*.

Moynier fut vivement impressionné par la lecture de cet ouvrage que son auteur lui avait adressé. Il se rendit auprès de ce dernier, voulant éviter de marcher sur ses brisées, et se convainquit que M. Dunant n'avait conçu encore aucun plan pour la réalisation de

l'idée féconde lancée dans le monde par les pages enflammées de son écrit. Ce fut donc avec l'agrément de M. Dunant que G. Moynier fit porter à l'ordre du jour de la séance du 9 février 1863 de la Société genevoise d'utilité publique, la question de l'examen des moyens de parer aux graves lacunes du service sanitaire officiel, dont tant de blessés étaient victimes.

Ce problème était formulé en ces termes : « De l'adjonction aux armées belligérantes d'un corps d'infirmiers volontaires ».

Malgré les difficultés de la tâche, qui apparurent immédiatement, en dépit des susceptibilités militaires que cette entreprise ne manquerait pas d'éveiller, les collègues de Moynier partagèrent sa conviction de la nécessité d'entreprendre une campagne en vue de sa réalisation. Une *commission* de cinq membres fut élue. Elle était composée du général Dufour, chef de l'armée suisse, et de MM. Louis Appia, docteur en médecine, Théodore Maunoir, docteur en médecine, Gustave Moynier et Henry Dunant. La présidence en échet d'abord au général Dufour, puis à G. Moynier, quand le premier, au bout de peu de temps, résigna ses fonctions. M. H. Dunant en fut le secrétaire.

Retracer la carrière et l'activité de Moynier à cette époque, c'est refaire toute l'histoire de la fondation de la Croix-Rouge, dont cette commission, fut l'âme vivante et le véritable artisan.

Une fois saisie de la tâche ardue de mettre à exécution l'objet pour lequel elle avait été créée, la Commission issue de la Société d'utilité publique et à laquelle cette dernière avait laissé libre carrière, en la dispensant même de lui faire rapport, eut pour premier soin de formuler les propositions auxquelles devait aboutir l'idée de M. H. Dunant. Elle chargea ce dernier de cette rédaction, mais son essai ne répondit pas à l'attente de ses collègues et ce fut Moynier qui rédigea les propositions, devenues les bases fondamentales de la Croix-Rouge internationale.

Il s'agissait ensuite de sonder l'opinion publique, et de soumettre ce projet à ses critiques. La Commission prit alors la résolution hardie de convoquer déjà en 1863, à Genève, une *conférence* officieuse d'experts pour entendre leur avis sur son projet. Une simple circulaire était insuffisante. Aussi dépêcha-t-elle son secrétaire à Berlin d'abord, auprès du *Congrès de statistique* réuni dans cette ville, puis à Paris auprès de Napoléon III et

de divers autres personnages influents pour plaider la cause des militaires blessés et les solliciter de répondre à l'appel lancé de Genève.

La chaleur communicative de M. Henry Dunant, d'une part, les relations que Moynier avait nouées aux congrès internationaux de 1856, 1857 et 1862 et qu'il avait conservées depuis, d'autre part, enfin la notoriété dont jouissait le général Dufour qui écrivit lui-même à Napoléon III pour vaincre la résistance de la France militaire, eurent raison de tous les obstacles.

Moynier, chez lequel l'esprit de justice s'alliait à un haut degré à la modestie dont nous avons parlé, retrace lui-même en termes élogieux la part qui revenait à M. Dunant dans la convocation de cette assemblée. Rappelant l'élection au sein de la Société d'utilité publique de la commission qui devint plus tard le Comité international de la Croix-Rouge, « Dunant, écrit-il, en fut le secrétaire et le zèle qu'il déploya dans l'exercice de cette fonction eut une influence prépondérante sur l'accueil favorable que reçurent en différents pays les communications de ses collègues. Il avait foi dans le succès final de l'entreprise et sut faire pénétrer cette conviction dans l'esprit de personnes bien placées pour la patronner. Son concours fut donc d'une utilité indéniable à ses collaborateurs au début de leurs travaux ¹. »

Mais à côté de lui il fallait les dons d'organisation de Moynier, l'esprit juridique et clair qu'il avait puisé dans ses études, par dessus tout la puissance qui résultait d'une persévérance infatigable, d'un dévouement inlassable et d'un labeur que rien ne rebutait, traits distinctifs de sa personnalité. C'est bien ici le lieu de reproduire les quelques lignes de portrait que lui a consacrées l'historien qui a le plus minutieusement et le plus consciencieusement fouillé les archives du Comité international, ainsi que les documents originaux classés dans sa bibliothèque du n° 3 de la rue de l'Athénée. M. le professeur Bogaïewsky, qui a voué à ces recherches des

¹ M. Dunant ayant définitivement quitté Genève à partir de 1867, à la suite de faits regrettables sur lesquels nous n'avons pas à insister, cessa dès lors de faire partie du Comité international et ne prit plus aucune part à ses travaux et au développement de l'œuvre de la Croix-Rouge.

mois de travail acharné, écrit ce qui suit dans un article très documenté sur l'histoire de la conférence de 1863 :

« Moynier se chargea de la tâche difficile et pleine de responsabilités de déterminer exactement le champ des réformes projetées : tâche difficile, parce que le droit de la guerre, basé sur la conscience, n'était ni fixé par la pratique, ni élucidé par la littérature ; tâche pleine de responsabilité, parce que la réalisation pratique de l'idée dépendait surtout de la rédaction du projet de la commission.

« L'épithète de *philanthrope genevois*, appliquée ordinairement à Moynier, indique que l'idéalisme est le trait prédominant de son caractère. Mais l'œuvre entreprise exigeait avant tout la compréhension approfondie des nécessités de la vie, qu'on ne pouvait, sans compromettre le succès, négliger pour de vagues et idéales aspirations. C'est pourquoi j'apprécie surtout la remarquable prudence de Moynier, son jugement droit et net, toujours orienté vers un but précis. Il ne se laissait point bercer par de trompeuses illusions, mais ses vues idéales le conduisaient à des recherches où d'autres se fussent arrêtés devant des obstacles au premier abord insurmontables. Son sens pratique de la vie le faisait se contenter de résultats relativement modestes. Il abandonnait un principe dès qu'il lui paraissait ne plus répondre aux exigences de la vie, ou bien se contentait de préparer un terrain favorable à son développement futur. Cette heureuse combinaison d'idéalisme et de sens pratique, la persévérance et la fermeté sont les traits fondamentaux du caractère de Moynier, ceux qui lui ont acquis l'influence considérable que le philanthrope genevois exerça dans l'histoire de la Croix-Rouge ¹. »

On conçoit aisément qu'engagée dans ce vaste champ ouvert à son activité, emportée par une conviction toujours plus forte vers le but idéal et humanitaire à atteindre, la Commission ne vit pas sans une réelle appréhension approcher la date de la convocation. Laissons ici la parole à Moynier ; les quelques lignes qui suivent montrent à la fois la modestie de l'homme et la confiance du chrétien.

« A l'aurore du jour fixé pour le rendez-vous, l'émotion des

¹ Voy. *Bulletin*, T. XXXIV, p. 138.

membres de la Commission était grande. Ils allaient en effet remettre le sort d'une combinaison, dont ils attendaient de grands résultats pour adoucir la condition lamentable des blessés, à un arbitre irresponsable, dont la sagesse était encore problématique. Ils se disaient bien, eux chrétiens, que leurs aspirations étant conformes à la volonté de Dieu, la bénédiction de leur Père céleste ne pouvait manquer de reposer sur elles, mais cet espoir ne les empêchait pas d'appréhender l'issue de l'expérience qu'ils allaient tenter et qui pourrait bien retarder pour un temps l'exaucement de leurs vœux. Jamais encore ils ne s'étaient sentis aussi petits et faibles en présence du but grandiose qu'ils se proposaient d'atteindre, et les obstacles qu'ils entrevoyaient leur semblaient grossir en raison de leur proximité. »

Aussi le 26 octobre 1863, quand on vit réunie dans la salle de l'Athénée une assemblée de 36 personnes, parmi lesquelles 17 délégués de 14 Etats européens, la joie fut générale. C'était un triomphe !

Cette conférence appela Moynier à la présidence, le général Dufour, déjà âgé, s'étant récusé ; et ce fut le projet rédigé par Moynier et largement répandu par des circulaires préalables qu'elle prit pour base de ses délibérations.

Après quatre jours de séance, un concordat fut adopté qui contenait, comme on sait, à la fois des résolutions et des vœux.

Les *résolutions* prévoyaient la fondation dans chaque pays d'une Société nationale ayant pour but de seconder par tous les moyens en son pouvoir le service sanitaire des armées. Cette Société devait s'assurer de l'agrément de son gouvernement et obtenir l'autorisation, pour ses infirmiers volontaires, de fonctionner sous la direction des chefs de l'armée. Un emblème uniforme, le brassard à croix rouge sur fond blanc, devait leur servir de signe distinctif. Enfin, à côté de l'autonomie nationale, était proclamée la grande et belle idée de la solidarité internationale, devant exister entre ces comités de divers pays, et de l'entr'aide qu'ils auraient à se fournir en cas de besoin.

C'étaient les bases de la Croix-Rouge.

En outre des *vœux* étaient adressés aux gouvernements pour qu'ils facilitent la tâche des comités de secours, qu'ils proclament la neutralisation des ambulances et des hôpitaux, l'inviolabilité du

personnel, et adoptent un drapeau identique, emblème de la neutralité.

C'étaient les germes de la Convention de Genève.

« Je me souviens et je n'oublierai jamais, qu'à la fin de la Conférence de 1863, disait, un quart de siècle plus tard, Gustave Moynier, quand le dernier mot eut été dit, les assistants, quittant leur siège, se serrèrent autour du fauteuil de la présidence, que j'occupais, et, tendant les bras, cherchaient à saisir mes mains pour les étreindre avec une indicible émotion. Chacun, regardant en avant, croyait à l'efficacité des décisions qui venaient d'être prises et pressentait de grandes choses. »

L'œuvre internationale de la Croix-Rouge était fondée !

V

La Croix-Rouge existait sur le papier et en raison de l'accord spontané intervenu entre représentants de divers pays.

Mais tout restait à faire pour l'implanter, pour créer l'organisme que les résolutions de 1863 appelaient à l'existence.

Ce fut alors que la Commission d'initiative prit un rôle prépondérant, tant en raison de l'œuvre déjà accomplie par elle, que des garanties de neutralité et d'indépendance qu'elle présentait. Sous la direction à la fois enthousiaste et réfléchie, idéaliste et pratique de Moynier, elle prit le nom de *Comité international de la Croix-Rouge*, et sans base constitutionnelle ni règlement organique, ou la vit conquérir de plus en plus par la valeur de ses membres et le respect dont ils jouissaient, une position peut-être sans précédent dans l'histoire : celle d'un organe central, investi par consentement mutuel d'une autorité morale unanimement reconnue, occupant le premier rang à la tête de l'organisme sans faire partie d'aucune de ses branches, placé au centre des Sociétés de secours sans avoir ni le droit ni l'envie d'intervenir dans leurs affaires nationales ou d'entamer leur autonomie, admis enfin et respecté de tous comme le véritable fondateur de la Croix-Rouge, comme le gardien des traditions fondamentales et des principes uniformes qui devaient assurer à l'œuvre son unité et sa solidité.

La Conférence de Carlsruhe en 1887, en adoptant les conclusions du remarquable rapport de M. le marquis de Vogüé, président de

la Croix-Rouge française, a définitivement consacré l'existence de ce Comité, en proclamant « que dans l'intérêt général de la Croix Rouge, il est utile de maintenir tel qu'il existe depuis l'origine de l'œuvre, le Comité international qui siège à Genève. »

« Il y a, disait le marquis de Vogüé, un fait qui domine l'histoire des origines et du développement de l'œuvre de la Croix-Rouge, c'est l'existence à Genève d'un Comité spécial, dont l'action ne s'est manifestée que par des services, qui a su mériter le respect de tous par son désintéressement, son activité, l'efficacité avec laquelle, pendant la guerre et pendant la paix, il a su intervenir pour nouer des relations entre les Sociétés nationales, pour susciter des dévouements et répandre les grands principes qui sont la base même de notre œuvre.....

« Le Comité de Genève restera ce qu'il est, ayant plus de devoirs que de droits, n'ayant pas le monopole exclusif des œuvres de la Croix-Rouge, mais continuant à être la plus haute expression de son action internationale. »

Selon une heureuse expression de Moynier lui-même, ce Comité se considéra comme « l'exécuteur testamentaire » de la Conférence de 1863. Il en publia le compte rendu, adressa un message à tous ses membres pour les stimuler à l'action dans leurs patries respectives, mit tout en œuvre pour hâter l'exécution des résolutions de 1863.

Dès 1864, la guerre du Schleswig lui donna l'occasion d'aller, par l'organe d'un de ses membres, le Dr Appia, secondé par le capitaine hollandais van de Velde, plaider auprès des soldats la cause de la Croix-Rouge.

En outre, grâce à la bienveillante intervention de l'empereur Napoléon III, il réussit — et ce sera toujours un de ses plus hauts titres à la reconnaissance de l'humanité — à provoquer la convocation d'une Conférence diplomatique en vue de transformer en convention internationale, obligatoire pour les Etats signataires, les vœux émis par l'assemblée officieuse de 1863.

Ce fut sur le désir du Comité qu'elle eut lieu à Genève, le Conseil fédéral suisse ayant consenti à y convier les Etats.

Moynier fut chargé par ses collègues de préparer un projet de convention. « Le travail de rédaction qui m'incombe », écrivait-il lui-même plus tard, « était fort délicat, car j'avais à tenir

compte de susceptibilités professionnelles, d'usages invétérés et de nécessités militaires, écueils au travers desquels ma raison plus que mon savoir devait me servir de gouvernail. » Il eut la satisfaction de voir le texte qui sortit des délibérations de cette Conférence s'écarter peu du modèle que sa plume avait tracé.

Au sein de cette assemblée diplomatique la Confédération suisse était officiellement représentée par Dufour et Moynier. Elle fut présidée par le général Dufour, et siégea du 8 au 22 août 1864.

Ce fut ce jour-là, 22 août 1864, que fut signée, au nom de douze Etats, la *Convention de Genève*.

VI

Dès lors l'activité du Comité international, présidé par Moynier, fut double.

D'une part il avait à provoquer la formation de Sociétés de la Croix-Rouge dans tous les pays dont les gouvernements adhéraient au pacte de 1864, à susciter des sympathies en faveur de l'œuvre naissante des secours aux militaires blessés, à veiller à ce que les organismes nationaux répondissent bien aux vœux des fondateurs en se conformant aux principes posés et en observant les règles dont l'uniformité devait assurer le succès et faire la force de la Croix-Rouge; il avait aussi à notifier à chaque Société ancienne la naissance de telle sœur nouvelle dont l'acte d'état civil avait été reconnu par lui régulier et conforme.

D'autre part, il devait chercher à perfectionner l'œuvre diplomatique dont il avait été le promoteur en amenant les Etats à adhérer à la Convention de Genève.

Ce fut dans l'accomplissement de cette double tâche que le génie organisateur de Moynier, la lucidité de son esprit, son ardeur infatigable, sa consécration entière à cette œuvre qui était devenue sa vie trouvèrent un champ merveilleux d'exercice.

C'était une correspondance multiple, c'étaient des occasions sagement utilisées, des démarches entreprises, des visites faites, des délégations envoyées sur le théâtre d'événements pouvant favoriser le développement de l'œuvre. Rien n'était négligé pour arriver au but.

Déjà en 1864, une circulaire partait de Genève à l'adresse des Comités centraux de la Croix-Rouge pour les inviter à prendre part à la réunion à Berne de l'*Association Internationale des sciences sociales*, où la question de l'activité en temps de paix des sociétés de secours devait pour la première fois se discuter.

L'année suivante, le Comité prussien ayant ouvert un concours pour un manuel de la Croix-Rouge, Moynier et Appia publièrent leur ouvrage *La guerre et la charité*, auquel le prix fut décerné.

Enfin en 1866, la solidarité internationale, proclamée en 1863, — une des plus belles pensées de notre époque contemporaine — eut pour la première fois l'occasion de se réaliser. La Société italienne, au cours de la guerre entre elle, la Prusse, l'Allemagne et l'Autriche, sollicita le Comité international de lancer un appel en sa faveur. Cet appel trouva de l'écho. Et dès lors cette habitude généreuse s'est implantée : il n'éclate pas de guerre aujourd'hui sans que le Comité international, avec l'agrément des belligérants, n'appelle à l'aide les Sociétés des Etats neutres en vue de secourir les blessés.

Tous ces efforts reçurent la reconnaissance qu'ils méritaient. Lorsqu'en 1867 les Sociétés nationales eurent pour la première fois une Conférence internationale à Paris et participèrent à l'Exposition universelle organisée dans cette ville, le jury, pénétré de la grandeur et de la beauté de l'œuvre fondée en 1863 et consacrée en 1864, décerna une médaille d'or et un diplôme de grand prix au « Comité de Genève, fondateur de l'œuvre internationale de la Croix-Rouge. »

VII

Ainsi que nous l'avons dit, retracer même dans ses grands traits la carrière de Moynier, c'est refaire toute l'histoire du mouvement de la Croix-Rouge. L'organe dans lequel paraissent ces lignes et où s'écrit trimestriellement cette histoire, ne nous permet guère ces redites. Qu'il nous suffise de jalonner, par quelques dates, cette première période de la naissance et de la diffusion de l'œuvre de la Croix-Rouge.

En octobre 1869, à la suite d'un désir exprimé en 1867 par la 1^{re} Conférence des Sociétés de la Croix-Rouge à Paris, et conformément aux conclusions d'un rapport de Moynier, fut fondé le *Bulletin international*. Pendant de longues années Moynier, entière-

ment dévoué à la tâche assumée, porta seul la charge de sa rédaction et de sa publication. Ce ne fut guère qu'à partir de 1898 qu'ayant subi les premières atteintes de l'âge, il se déchargea de cette responsabilité sur de plus jeunes épaules, tout en continuant à vouer à notre périodique un intérêt constant.

1869 est encore l'année de la 2^e Conférence internationale des Sociétés de secours, tenue à Berlin. Moynier y fut élu vice-président et présenta, au nom du Comité international, un mémoire, qu'il avait rédigé, sur les travaux de ce Comité dès son origine.

En 1870, ce fut l'Année terrible !

La guerre franco-allemande, survenant peu d'années après la création de l'œuvre de la Croix-Rouge, fut une démonstration éloquente des maux de la guerre et de l'utilité des Sociétés de secours. Elles rendirent en effet d'excellents services et malgré certaines imperfections, inhérentes au début de leur activité, elles ont mérité à un haut degré la reconnaissance du monde civilisé.

Antérieurement aucune guerre européenne n'avait offert le spectacle d'un pareil déploiement de bienfaisance ; le monde entier s'est ému et a coopéré à l'assistance des blessés.

Le Comité international n'a pas, en temps de guerre, les mêmes attributions que les Comités centraux. Ceux des pays neutres doivent recueillir des secours en faveur des Comités des nations belligérantes, et c'est de concert avec ces derniers qu'ils en déterminent l'application et la répartition.

Le rôle du Comité international est différent ; il est avant tout chargé de rappeler aux Comités centraux la solidarité internationale qui les unit et de leur faire connaître les besoins les plus urgents des Sociétés des belligérants, en les sollicitant d'y satisfaire. Il constitue ainsi, suivant les décisions de la conférence de 1863, un lien entre tous les Comités de secours. En outre, il a été chargé par la conférence de Berlin en 1869, de veiller à ce qu'il se forme en temps de guerre, dans une localité convenablement choisie, un bureau de correspondance et de renseignements qui facilite de toutes manières l'échange des communications entre les Comités, ainsi que la transmission des secours.

Moynier comprit de suite l'importance des devoirs qui lui incombaient. Avec l'appui de ses collègues, en particulier du Dr Appia et de Micheli-de la Rive, il réussit en peu de jours à

créer à Bâle, sous la direction aussi compétente que dévouée de MM. A. Krayer-Förster, Th. Sarasin-Bischoff, A. Vischer-Sarasin, professeur Socin, une agence qui, dès le mois de juillet 1870, rendit d'inestimables services, en donnant à l'effort de la charité privée le plus grand effet utile possible.

Ses qualités d'organisateur lui furent alors d'un précieux secours et les résultats obtenus ont prouvé l'excellence du plan qu'il avait conçu. L'agence était divisée en : un bureau central pour la correspondance générale, d'où partaient les ordres pour les services spéciaux, un bureau d'informations où l'on s'occupait à la fois des blessés et des prisonniers, tant au point de vue des renseignements qu'à celui de la transmission des lettres et des envois d'argent, un magasin chargé de la réception et de l'expédition des secours en nature, enfin un hôpital recevant les blessés de passage, se chargeant de leur évacuation.

La lutte se prolongeant, le Comité international fut amené à créer également à Genève un bureau central d'information et de secours, qui pendant plusieurs mois eut un travail considérable à accomplir. Ce bureau occupait cinq employés et Gustave Moynier le dirigea personnellement, longtemps même après la fin des hostilités. Il était chargé, comme celui de Bâle avec lequel il se maintenait en rapport journaliers, de procurer des renseignements, de transmettre des lettres ou de l'argent. Il publiait aussi des listes de blessés français recueillis par les troupes allemandes, listes qui étaient envoyées gratuitement dans toutes les préfectures et sous-préfectures françaises.

Le Comité international créa également à Genève, à proximité de la gare, un entrepôt de matériel, où par moments jusqu'à 8 ou 900 hommes par jour étaient nourris, habillés et couchés, avant d'être rapatriés. Puis il présida avec beaucoup de sagesse à une répartition équitable des sommes d'argent qui affluaient de toutes parts. Et ce n'était pas une sinécure, car les secours, tant en nature qu'en argent, qui ont été répartis par le Comité international, soit à Bâle soit à Genève, ont pu être estimés à la fin des hostilités à plus de trois millions de francs.

Ce fut à cette époque, que surchargé de besogne, le Comité international s'adjoignit deux nouveaux membres qui lui rendirent de grands services : MM. Alphonse Favre et Gustave Ador.

Cette guerre de 1870 fut pour Moynier une période d'activité intense où il déploya tout l'effort de ses facultés pour mettre en pratique les principes de justice, de solidarité et d'humanitarisme qu'il avait préconisés.

Il aimait dans sa vieillesse à rappeler les souvenirs de cette grande lutte de la charité universelle contre les calamités inhérentes à la guerre et conserva toujours une affection toute particulière pour les hommes qui l'avaient soutenu, encouragé et secondé, et spécialement pour ses collègues du Comité international qui ne reculèrent jamais devant les sacrifices à faire pour tenir haut et ferme le drapeau de la Croix-Rouge.

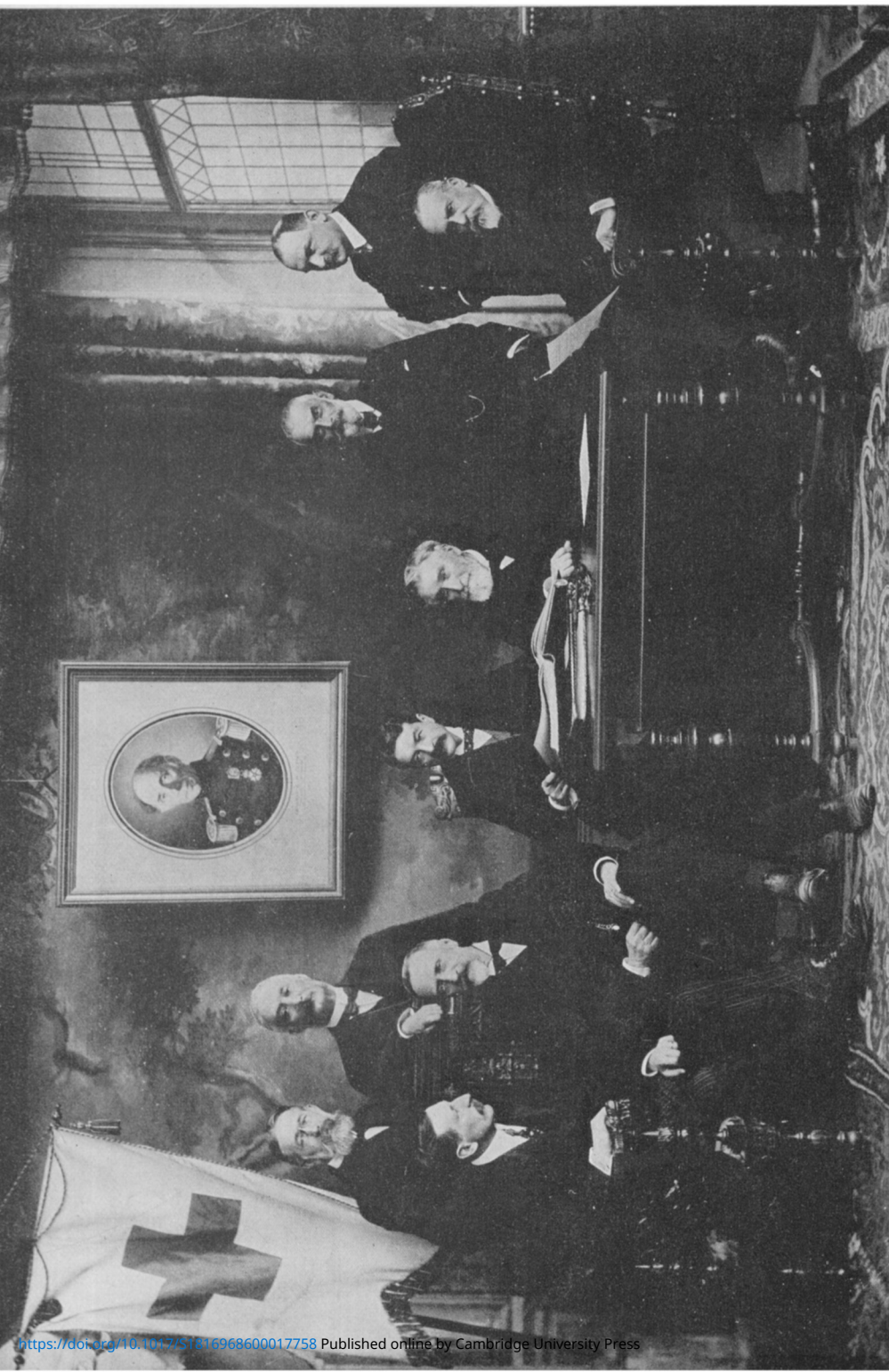
Aussi nous sera-t-il permis, pour faire revivre la figure de Moynier, de la présenter au milieu de ses collègues du Comité, en reproduisant, à côté du portrait qui est en tête de ces lignes, la photographie du Comité international, prise en 1906.

VIII

L'année de la guerre vit éclore une des plus importantes publications du Comité international, le recueil des *Actes*, qui contient le texte même des pièces émanées de lui et équivaut à une histoire authentique de l'enfantement de la Croix-Rouge.

Moynier aimait d'ailleurs à prendre la plume ; la clarté de son esprit, son besoin de précision historique le poussaient à consigner dans des opuscules les travaux du Comité international et les événements intéressant la Croix-Rouge. Celui qu'il présenta à la Conférence des sociétés de la Croix-Rouge, tenue à Genève en 1884, sur la première période de vingt années (1863 à 1883) donna lieu à une déclaration spontanée votée par acclamation et à l'unanimité par l'assemblée :

« La Conférence, avant de commencer ses délibérations, exprime au Comité international de Genève ses remerciements chaleureux et sa très vive reconnaissance pour l'activité admirable qu'il a déployée, à la tête de la Croix-Rouge, pendant les quinze dernières années, et dont les grands résultats n'ont été présentés dans son rapport que d'une façon modeste. La Conférence envisage avec une pleine confiance l'activité future du Comité inter-



national, laquelle s'étend maintenant sur les deux hémisphères. Elle est prête à lui donner son entier appui et à accueillir favorablement les désirs que le Comité international pourrait formuler à cet égard. »

Ces sentiments à l'égard du Comité international ne firent que s'affermir et se développer. Ils se manifestèrent par la désignation de Moynier comme président d'honneur de la quatrième Conférence internationale des Sociétés de la Croix-Rouge à Carlsruhe, en 1887. Cet exemple fut suivi par toutes les Conférences subséquentes, qui tinrent régulièrement à se placer sous la présidence d'honneur de Moynier.

En 1888, lors du 25^{me} anniversaire de la fondation de la Croix-Rouge, ce fut un concert, venu de toutes parts, de félicitations, d'éloges, d'expressions de confiance et d'encouragement. A cette occasion, le Comité publia un *Tableau généalogique du développement de la Croix-Rouge* et un *Mémorial* contenant d'abord une étude de Moynier sur les *Causes du succès de la Croix-Rouge*, puis des notices historiques sur chaque Société nationale.

L'impératrice Augusta d'Allemagne fut, comme on sait, l'infatigable protectrice de l'œuvre de la Croix-Rouge sous toutes ses formes. En 1873, elle avait ouvert un concours destiné à provoquer la composition d'un travail historique et critique sur la Convention de Genève. Par considération pour le Comité international, elle l'invita à désigner un des trois membres du jury chargé de décerner le prix. Ce fut naturellement Moynier qui fut élu par ses collègues, comme le plus apte à remplir ces fonctions. On n'a pas oublié que le lauréat fut M. le professeur Lueder, d'Erlangen, et que le Comité international fit faire de cet ouvrage une traduction française. L'intérêt de l'impératrice Augusta, ne se ralentit pas jusqu'à sa mort. Aussi pour perpétuer le souvenir des services éminents rendus par elle à l'œuvre, le Comité créa-t-il, à son décès, survenu le 7 juin 1890, un *Fonds Augusta*, faisant appel pour le constituer à la générosité de tous et notamment des Comités centraux. Moynier a toujours voué un soin spécial à l'alimentation et l'accroissement de ce fonds, dont la gestion restait entre les mains du Comité international. Actuellement, comme on sait, ce capital atteint fr. 100,000 et ses revenus sont distribués tous les trois ans, en vertu des décisions des Conférences interna-

tionales, en faveur d'une œuvre d'utilité pratique intéressant directement la Croix-Rouge.

La plume de Moynier, comme nous l'avons dit, ne restait pas longtemps inactive. Toujours préoccupé de fixer les points d'histoire, de classer les faits, de grouper dans un ordre rationnel les événements et les décisions touchant la Croix-Rouge, Moynier publia successivement plusieurs travaux qui constituent de précieux auxiliaires pour l'historien de la Croix-Rouge. En 1898, il fit paraître un opuscule intitulé *Organisation générale et programme de la Croix-Rouge* d'après les décisions des Conférences. Celles-ci étant comme l'assemblée législative de tout l'organisme, sans qu'une constitution ait cependant jamais donné force de loi à leurs résolutions, la classification de leurs votes et des vœux émis par elles rend de grands services : elle en est à sa troisième édition. Un peu plus tard il publiait un *Manuel chronologique pour l'histoire générale de la Croix-Rouge*, puis une monographie où il faisait ressortir *La part du Comité international dans l'histoire de la Convention de Genève*, un ouvrage sur *les Conférences internationales de la Croix-Rouge*, enfin une brochure dans laquelle il a rendu à ses collaborateurs plus jeunes, comme à ses successeurs, le service de fixer définitivement avec toute la sûreté de sa mémoire et la lucidité de son esprit, les origines de la Croix-Rouge ; elle a pour titre : *La fondation de la Croix-Rouge*, et a paru en 1903.

Il n'avait pas non plus cessé d'écrire, en vue des Conférences, l'histoire des faits et gestes du Comité international dans des rapports successifs embrassant des périodes irrégulières. Il condensa plus tard ces rapports dans un ouvrage un peu plus important, un des derniers qu'il publia, qu'il intitula, dans ce souci de l'exactitude qu'il poussait jusque dans le choix du titre : *Rappel succinct de l'activité déployée par le Comité international de la Croix-Rouge pendant les quarante premières années de son existence, 1863-1904*. Divisée en deux parties, cette étude fait clairement ressortir la double action exercée par le Comité, l'une en faveur de l'œuvre proprement dite de la Croix-Rouge, l'autre en vue de la diffusion de la Convention de Genève et de la signature de ce pacte par un nombre toujours plus grand d'Etats.

IX

Les collègues de Moynier au Comité international ne laissèrent pas passer en 1903 le quarantième anniversaire de la fondation de la Croix-Rouge sans offrir à leur vénéré président, avec leurs vœux et congratulations, un objet d'art en bronze en témoignage de gratitude pour ses longs services; si modeste et intime qu'eût été cette célébration, elle provoqua chez deux des principaux Comités centraux des manifestations sous forme de lettres, dont on nous permettra de citer ici quelques extraits.

La direction de la Croix-Rouge autrichienne écrivait, le 17 octobre 1903 :

« Le Comité international, se considérant comme l'exécuteur testamentaire naturel de la Conférence, donna la direction à ces deux aspirations de la Conférence¹, sous son vaillant président M. Gustave Moynier, qui n'a cessé de tenir d'une main ferme le code de la Croix-Rouge.

« Le Comité fonda nombre de Sociétés de secours, et opéra si habilement et avec tant de persévérance que le drapeau de la Croix-Rouge sur fond blanc flotte maintenant partout en Europe, et presque partout dans les autres parties du monde où l'on rencontre les premiers commencements de civilisation.

« C'est depuis 1863 que le Comité international a continué ses soins pour la Croix-Rouge, sous la même présidence, ferme, persévérante et sage de M. Gustave Moynier.

« On avait mille occasions d'admirer ses qualités, car une fois il s'agissait d'admettre dans l'union des Sociétés de la Croix-Rouge, des nouvelles associations qui venaient de se former; un jour on devait faire parvenir au Comité de pays belligérants des subventions en argent ou en matériel, fournie par d'autres Comités, ou on tâchait de servir d'intermédiaire entre les divers Comités et de leur communiquer en temps de paix, par le *Bulletin*, des nouvelles qui, concernant l'œuvre en général, devaient les intéresser tous.

« Toujours, pendant les vicissitudes les plus différentes, le Comité et son excellent président savaient trouver le moment précis

¹ Les *résolutions* et les *vœux* de la Conférence de 1863.

pour intervenir, toujours il trouvait le moyen le plus approprié pour agir ou pour rappeler ce qui était nécessaire ou avantageux à tout le monde.

« A plusieurs reprises des gouvernements et des Conférences de la Croix-Rouge ont exprimé au Comité international ou à son éminent président d'une manière solennelle leur reconnaissance. »

M. B. von dem Knesebeck, président du Comité central de la Croix-Rouge en Allemagne, en apportant, le 2 novembre 1903, au nom de ce Comité, son tribut de félicitations, ajoutait : « Je vous prie, Monsieur le président, de vouloir bien agréer le témoignage sincère des sentiments de reconnaissance que nous éprouvons à l'égard du Comité international en vue des grands services qu'il ne cesse de rendre à la cause de la Croix-Rouge, et à l'égard de vous personnellement pour l'inaltérable dévouement avec lequel vous dirigez ces travaux pendant de si longues années. »

Moynier n'avait pas l'habitude de s'endormir sur les lauriers cueillis, ni de se contenter des résultats obtenus.

Pendant les dernières années de sa vie notamment, il se préoccupait de chercher pour les Sociétés de la Croix-Rouge un champ à leur activité en temps de paix. Il a souvent entretenu ses collègues de l'importance qu'il y avait à maintenir les Sociétés prêtes pour leur grande tâche en temps de guerre, aussi saluait-il avec joie leur intervention utile et bienfaisante dans les grandes calamités publiques.

X

Artisan du pacte diplomatique de 1864, Moynier s'était dès longtemps préoccupé soit d'étudier cette Convention dans le détail de ses dispositions, soit de la sanction pénale à leur donner, soit surtout de réprimer l'usage abusif du nom et de l'emblème de neutralité adopté par elle. Obéissant au besoin de perfectionner l'œuvre dont il pouvait à juste titre se considérer comme le père, il publia déjà en 1870, une *Etude de la Convention de Genève*, une *Note sur la création d'une institution judiciaire internationale pour la répression des infractions*, des *Considérations sur la sanction pénale à donner à la Convention de Genève* ; enfin il fit paraître en 1898 une

Etude historique et critique sur la revision de la Convention de Genève, qui fut amplement utilisée lorsque arriva le jour de cette revision.

Aussi la réunion à Genève en 1906 d'une Conférence convoquée par le Conseil fédéral pour la revision de la Convention de Genève, fut-elle pour lui la source d'une grande satisfaction. Un des plus beaux moments de sa vie fut celui, où, acclamé président d'honneur de cette Conférence, il vit les représentants de trente-cinq Etats rendre unanimement hommage à ses mérites et à son labeur de quarante-trois années.

Son âge déjà avancé, — il était alors dans sa quatre-vingtième année — ne lui permit pas de participer activement aux travaux, mais il reçut toute la Conférence dans sa magnifique propriété de Sécheron, située aux portes de la ville de Genève. « Ce fut un spectacle remarquable, dit un article nécrologique paru dans un journal allemand¹. Entouré de sa famille, le vieillard fort bien conservé corporellement, malgré ses quatre-vingts ans, était assis sous les ombrages de sa campagne, pendant que les délégués de tous les Etats défilaient librement devant lui. Son profil accusé, son grand front arqué, son nez d'aigle, sa bouche fermée et sa belle barbe blanche donnaient à sa physionomie quelque chose de hiératique. » Un hommage aussi inusité, rendu à un seul homme, décelait des mérites bien extraordinaires.

Au moment de la signature du pacte, le 6 juillet 1906, un dernier hommage lui fut rendu qui dut lui être bien doux. M. Revoil, le premier délégué français, se leva et prononça les paroles suivantes :

« Au moment où nous allons apposer notre dernière signature au bas de la deuxième Convention de Genève, ne pensez-vous pas que nous devons saluer, dans un même élan de sympathie respectueuse, notre président d'honneur, M. Moynier. Ce doit être pour lui une grande joie d'assister à cet acte.

« C'est pour nous une vive satisfaction de le sanctionner en présence d'un des promoteurs du pacte humanitaire de 1864.

« La tradition est maintenant établie. Le lien entre les peuples pour l'atténuation la plus efficace des maux de la guerre, vient de se resserrer. Il ne se dénouera jamais.

¹ *Frankfurter Zeitung*, 30 août 1910.

« Honneur à ceux qui, avec Moynier et Dunant, l'ont formé les premiers ! »

M. le professeur Léon Renault, rapporteur général de la Conférence, celui qu'on a appelé à juste titre l'architecte de la Convention nouvelle, a tenu à se joindre personnellement à l'hommage qui venait ainsi d'être rendu à Moynier par la haute assemblée. Il lui écrivait, au lendemain de la signature du pacte international révisé :

« MON CHER PRÉSIDENT,

« Je viens vous dire encore une fois combien j'ai été heureux de participer à l'achèvement d'une œuvre pour laquelle vous avez tout fait. Vous nous avez souhaité la bienvenue, vos souhaits nous ont porté bonheur et nous avons assisté à la signature d'une nouvelle Convention, qui donne en grande partie satisfaction à vos désirs.

« C'est un honneur et un bonheur bien mérités. Recevez de nouveau mes respectueuses salutations. »

XI

Le rôle de Moynier, la grande tâche humanitaire à laquelle il avait consacré sa vie, lui avaient attiré l'estime universelle ; son nom était partout connu et respecté.

Les Sociétés nationales qu'il avait contribué à fonder, les Etats qu'il avait poussés à adhérer à la Convention de Genève, lui en avaient témoigné leur reconnaissance en le comblant de titres et d'honneurs.

On a dit que Moynier était l'homme le plus décoré. En vrai républicain, il n'en faisait nullement étalage. Il était cependant sensible aux honneurs qui lui étaient ainsi décernés, mais, resté jusqu'à la fin de sa vie peu conscient de sa valeur réelle et animé perpétuellement d'un véritable esprit de justice, il aimait à reporter ces témoignages flatteurs sur ses collègues du Comité international qu'il associait à son œuvre et dont il ne voulait jamais se désolidariser.

Nous croyons rendre un juste hommage à la considération dont Moynier était entouré, en même temps qu'un tribut de gratitude

aux Sociétés et aux Puissances qui l'ont honoré, en donnant la nomenclature des titres et ordres qui lui ont été prodigués.

Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge de Belgique, Autriche, Turquie, Suisse, Serbie, Pérou, Bulgarie, Portugal, Espagne, Japon, et Uruguay ont tenu à lui conférer le titre de *membre honoraire*.

Les Etats suivants lui ont décerné, dans leurs ordres de mérite, les grades honorifiques dont voici la liste :

Bade	Lion de Zähringen	Chevalier de 1 ^{re} classe.
Suède	Etoile polaire	Chevalier.
Italie	S. S. Maurice et Lazare	Officier.
Portugal	N. D. de la Conception de Villa Viçiosa	Chevalier.
Autriche	François-Joseph	Commandeur.
Prusse	Couronne	Chevalier de 2 ^e classe (commandeur).
Pays-Bas	Lion Néerlandais	Chevalier.
Wurtemberg	Frédéric	Commandeur 2 ^e classe.
Hesse	Philippe le Magnanime	Commandeur 2 ^e classe.
Turquie	Medjidié	Commandeur.
Belgique	Léopold	Officier.
France	Légion d'honneur	Commandeur.
Bavière	Mérite	
Wurtemberg	Olga	
Monténégro	Danilo I	Chevalier de 2 ^e classe (commandeur).
Serbie	Takovo	Commandeur.
Belgique	Léopold	Commandeur.
Italie	Couronne	Commandeur.
Danemark	Danebrog	Commandeur 2 ^e classe.
Russie	St-Stanislas	Chevalier 2 ^e classe (commandeur).
Japon	Soleil levant	Grand officier.
Bade	Lion de Zähringen	Commandeur 2 ^e classe.
Espagne	Croix-Rouge	Plaque d'honneur.
Serbie	Saint-Sava	Grand'croix.

Il fut en outre associé honoraire de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, membre honoraire de l'Institut de droit international, docteur honoraire en droit de l'Université de Berne ; le jour de ses noces d'or, il reçut le diplôme de docteur honoraire en sociologie de l'Université de Genève ; enfin, en 1909, à l'occasion du Jubilé universitaire de Genève, celui de membre honoraire de l'Université de Tomsk.

La notoriété de Moynier était telle que les étrangers de marque qui passaient à Genève tenaient à venir le saluer, et innombrables sont ceux qui sont venus chercher auprès de lui conseils et directions. Le Grand Duc et la Grande Duchesse de Bade, dont l'intérêt pour la Croix-Rouge ne s'est jamais ralenti, ne s'arrêtaient jamais à Genève sans inviter Moynier et ses collègues du Comité international à une entrevue dans les salons de leur hôtel.

XII

Au cours de cette étude biographique, bien incomplète encore et insuffisante pour caractériser le rôle de Moynier, nous avons mentionné quelques-unes de ses publications dans le domaine de la Croix-Rouge, celui auquel nous nous sommes avant tout attachés.

Moynier s'est dans bien d'autres domaines attiré la reconnaissance de ses contemporains. Nombreuses sont les œuvres philanthropiques ou religieuses auxquelles il a consacré bien des heures de sa vie.

Mentionnons entre autres le domaine de la géographie qui a toujours eu sa sympathie et dans lequel il laissa plusieurs travaux. Il s'intéressa spécialement à l'exploration de l'Afrique, à la civilisation du Congo et pendant quinze ans dirigea la publication mensuelle intitulée *l'Afrique explorée et civilisée*. En 1883, il présentait à l'Institut de droit international un mémoire sur la *Question du Congo*, et après la constitution de l'Etat indépendant il fut appelé par le gouvernement congolais aux fonctions de Consul général du Congo à Genève. Il les remplit pendant dix ans, puis l'âge lui ayant imposé sa résignation, il fut invité spontanément par le roi à porter en souvenir de sa charge le titre de Consul général honoraire.

Dans toutes les branches de son activité, Moynier a laissé des traces utiles par des écrits, articles de revue, rapports, études. Aussi la liste de ses publications ne compte-t-elle pas moins de 135 numéros.

Mais il est un domaine dans lequel Moynier s'est acquis une gloire spéciale que nous devons rappeler en terminant. C'est celui du droit international et la part active et directe qu'il a prise à la fondation de l'Institut de ce nom. Le spectacle des coutumes belliqueuses

qu'offrit la guerre de 1870 lui suggéra l'idée de faire étudier, par une assemblée d'hommes compétents, des lois de nature à humaniser la guerre, ainsi que les moyens d'éviter des contestations fâcheuses en campagne. De concert avec Rolin-Jacquemyns de Gand, directeur de la *Revue de droit international*, et le professeur Bluntschli, de Zurich, il travailla à la réalisation de cette idée ; leurs efforts réunis aboutirent à la convocation, en 1873, de onze spécialistes qui se groupèrent en association : l'*Institut de droit international* était fondé. En vue des délibérations de cette docte assemblée, dont il fut nommé président d'honneur et aux 25 premières sessions annuelles de laquelle il prit part, Moynier publia, entre autres, un *Manuel des lois de la guerre sur terre*, en 1880 ; une étude sur les *Bureaux internationaux des unions universelles* en 1892 ; un *Essai sur les caractères généraux des lois de la guerre*, en 1895.

Le rôle prépondérant de Moynier dans la fondation de la Croix-Rouge et dans celle de l'Institut de droit international avait attiré sur lui l'attention de l'Institut de France. Une place de *correspondant* dans la section de morale de l'Académie des sciences morales et politiques étant devenue vacante, il fut appelé à l'occuper. Il présenta en cette qualité plusieurs travaux, qui eurent l'honneur de la lecture et dont l'un, *Les causes du succès de la Croix-Rouge*, lui procura une véritable ovation. Le 15 mai 1902, il était, à l'unanimité des suffrages, nommé *membre associé* de cette illustre assemblée, distinction la plus haute qui puisse être conférée à un étranger.

Le rapport présenté à cette occasion par l'académicien M. Léon Aucoc, caractérise et résume si bien la carrière de Moynier qu'il nous sera permis d'en reproduire ici les lignes concernant la Croix-Rouge.

« M. Gustave Moynier, né à Genève, en 1826, est bien connu de l'Académie. Il a été élu correspondant de la section de morale en 1886, à cause de la part prépondérante qu'il a prise à la fondation, à la marche et au développement de l'œuvre admirable connue sous le nom de la Croix-Rouge, l'œuvre des secours aux militaires blessés en campagne, consacrée par la Convention de Genève, passée en 1864 entre 9 Etats de l'Europe, acceptée aujourd'hui par 42 Etats des différentes parties du monde. Il aurait été aussi qualifié pour être élu correspondant de la section de législation,

à raison ces travaux qu'il a accomplis dans la société scientifique l'Institut de droit international.

« C'est à ces deux points de vue que nous devons caractériser sa carrière de philanthrope, de diplomate et de juriste et signaler la grande autorité qu'il a acquise dans toute l'Europe.

« On peut dire que presque toute la vie de M. Gustave Moynier a été consacrée à l'œuvre de la Croix-Rouge. Il était, en 1863, président de la Société d'utilité publique, lorsqu'elle prit l'initiative de fonder l'œuvre des secours aux militaires blessés en campagne et d'en confier le soin à un comité spécial. Un des prix Nobel a été récemment décerné à M. Dunant, qui dans un livre émouvant, *Un souvenir de Solférino*, avait montré la nécessité de cette œuvre, mais qui s'est bientôt effacé par suite de circonstances personnelles. C'est la Société d'utilité publique de Genève qui, sous la direction de Gustave Moynier, a donné un corps à cette idée généreuse et civilisatrice. C'est le Comité international de la Croix-Rouge, à la tête duquel Moynier est resté depuis l'origine, depuis 40 ans, qui a réussi à faire passer l'œuvre dans la pratique et à la faire consacrer par les gouvernements. Il a provoqué la formation, dans les différents pays de l'Europe, des sociétés charitables qui se préparent, pendant la paix, à donner des secours aux blessés, qui recrutent et exercent le personnel, qui approvisionnent le matériel, de façon à parer, en cas de guerre, à l'insuffisance inévitable des services officiels. Il a servi de lien entre les sociétés qui restaient nationales pour obtenir plus sûrement l'appui de leurs gouvernements respectifs. Il leur a donné une impulsion uniforme et s'est appliqué à les faire profiter toutes, de l'expérience acquise par chacune d'elles. Sans entente officielle, il a, grâce à l'intelligence, à l'habileté, à la sagesse, au dévouement dont il a fait preuve, fait accepter et désirer sa direction.

« Mais ce n'était pas assez. Il y avait un élément essentiel qui pouvait seul donner à une œuvre pareille la garantie de la durée et du développement, la garantie du succès, c'était la reconnaissance accordée par les gouvernements à ces sociétés privées. C'était la protection, la neutralisation, assurées par des conventions internationales à ceux qui se dévouaient en volontaires au soin des blessés. C'est ce que le Comité international de la Croix-Rouge a obtenu en amenant le gouvernement helvétique à

convoquer avec l'appui de la France (il est bon de le rappeler) les principaux Etats de l'Europe à la Conférence diplomatique d'où est sortie la Convention de Genève du mois d'août 1864, en amenant ensuite un grand nombre d'Etats, qui n'avaient pas pris part à la Conférence de Genève, à adhérer à la Convention (nous avons dit qu'il y en avait 9 au début, qu'il y en a 42 aujourd'hui), en veillant, autant que possible, par ses conseils et au besoin par des réclamations toujours mesurées, à son application loyale. Il a travaillé encore à l'amélioration de la Convention de Genève, à son extension aux guerres maritimes, et sur ce dernier point, ses vœux ont reçu un accueil favorable à la Conférence diplomatique de La Haye.

« L'action personnelle de Moynier s'est affirmée par la part qu'il a prise à plusieurs conférences diplomatiques comme délégué du gouvernement helvétique, par de nombreux ouvrages spéciaux, dont le premier est le traité intitulé : *La guerre et la charité*, écrit en collaboration avec le Dr Appia, par des études variées, historiques ou pratiques, dont plusieurs ont été lues à l'Académie, notamment l'*Etude sur la revision de la Convention de Genève*.

« On peut vraiment dire qu'il a été l'âme de cette grande œuvre de civilisation. »

XIII

Lorsque l'activité humanitaire de Moynier eut reçu ainsi la glorieuse sanction de l'Institut de France dont les membres tinrent à honneur de faire de lui l'un des leurs, il était arrivé aux dernières années de sa vie. Retenu chez lui par le déclin de ses forces physiques, il cherchait encore un aliment à son irrésistible besoin de travail et à l'activité inlassable de son esprit.

Il eut l'idée de rassembler et de grouper autour de lui dans son cabinet de travail, toutes les distinctions, les hommages, les adresses, diplômes, médailles qu'il avait reçues, les portraits de ses collaborateurs et amis, les publications sorties de sa plume ou provoquées par ses travaux. Il constitua ainsi dans son appartement de Champel n° 4, où on le trouvait toujours à sa table de travail, un véritable petit musée, où la Croix-Rouge tient naturellement la pre-

mière place. Il en dressa encore le catalogue et le publia ; puis il fit à ses amis les honneurs de ses collections ainsi méthodiquement classées et exposées.

Ce fut son dernier travail.

En réunissant ainsi ses souvenirs et les preuves tangibles de son activité et de la considération universelle dont il était entouré, il n'obéissait point à un sentiment d'orgueil, si légitime que sa fierté eût pu être. Ce qui le poussait à le faire, c'était toujours ce besoin d'ordre, de méthode et de classement, déjà signalé plus haut et qui était une des caractéristiques de son esprit ; c'était aussi le désir de fournir un aliment à cette activité intellectuelle qui l'accompagna jusqu'au bout de sa carrière.

Nous n'en voulons pour preuve que ces paroles qu'il écrivait en 1907 et sur lesquelles nous aimerions clore l'insuffisante esquisse de cette belle et noble vie, toute consacrée au bien de l'humanité :

« La corde de l'ambition n'a jamais vibré en moi, et je me désavouerais véritablement en me déclarant parvenu au comble de mes vœux par la grande faveur dont me gratifia l'Institut de France.

« Sans doute je l'ai reçue avec une vive gratitude, ainsi que les nombreux témoignages qui m'ont été donnés en plusieurs pays, telles que les présidences effectives ou honorifiques auxquelles j'ai été appelé, les grades flatteurs que m'ont décernés spontanément plusieurs universités, les médailles commémoratives que l'on m'a remises en maintes occasions, les ordres de chevalerie que des souverains m'ont conférés, etc. Tout cela ne m'a point trouvé indifférent, mais j'y ai vu surtout des encouragements à persévérer dans la voie où je marchais. Ce n'était pas là, au fond, le but que je poursuivais, et qui était de faire progresser sans cesse le règne de Dieu sur la terre.

« Toutes les occupations auxquelles je me suis livré y tendaient en effet très directement, et l'assurance d'y avoir réussi en quelque mesure est le seul résultat que j'aie profondément souhaité obtenir. Nulle autorité humaine ne saurait me garantir que je l'aie atteint, mais j'attendrai patiemment pour savoir ce qui en est, jusqu'au jour où je comparaitrai devant notre souverain juge. »

XIV

Nous avons, au cours de cette étude, cité à plusieurs reprises, en vue de marquer le rôle de Moynier et la notoriété méritée dont il jouissait, le témoignage de ses contemporains. Il nous sera permis d'y ajouter les extraits suivants des lettres ou télégrammes que la nouvelle de sa mort nous a valus. ¹

De *Berlin*. — « Le nom de Gustave Moynier sera toujours estimé et honoré comme celui d'un homme de bien dont les rares mérites sur le terrain scientifique étaient doublés de ceux qu'ils sut acquérir au profit de l'œuvre de la Croix-Rouge. Elle perd en lui un promoteur assidu, un cœur généreux et dévoué, une intelligence pleine de ressources et le plus digne représentant des grandes traditions du passé.

(Signé) « *Le président, B. VON DEM KNESEBECK.* »

De *Buenos-Ayres*. — « La Croix-Rouge argentine vous transmet ses condoléances du décès de M. Moynier.

(Signé) « *CUTIELLOS, président.* »

De *Vienne*. — « A l'occasion du départ du président Moynier, qui s'est acquis un si grand mérite dans la fondation de la Croix-Rouge, je vous présente, au nom de la Société autrichienne de la Croix-Rouge, l'expression de la sympathie la plus profonde.

(Signé) « *Le président de l'Alliance autrichienne,*
« *Prince SCHÖNBURG.* »

De *Carlsruhe*. — « Profondément émus du décès de M. Moynier, fondateur et président de la Société de la Croix-Rouge internationale à Genève, nous vous offrons nos plus sincères condoléances.

(Signé) « *Au nom du général LIMBERGER, président,*
« *D^r STROEBE.* »

De *Munich*. — « Je ne voudrais pas tarder à vous dire, combien je prends une part vive et sincère à la perte qui vient de vous

¹ Nous citons par ordre alphabétique de *pays*, ceux que nous avons reçus au moment où paraissent ces lignes.

frapper ; la mort de notre *doyen* aimé et respecté partout a causé une profonde compassion parmi les membres de mon Comité central bavarois.

(Signé) « Comte DRECHSEL-DEUFFSTETTEN,
« 1^{er} président. »

De *Bruxelles*. — « La perte immense que le Comité international vient d'éprouver nous cause une profonde tristesse et nous inspire un sentiment d'ineffaçable reconnaissance envers l'éminent président qui personnifiait si bien la grande œuvre de la Croix-Rouge.

(Signé) « Le 1^{er} vice-président, DE COUNE. »

De *Sofia*. — « Le Conseil d'administration de la Société bulgare de la Croix-Rouge, ayant toujours devant les yeux les grands services rendus à la Société de la Croix-Rouge par le cher et inoubliable défunt, dont les œuvres de charité sont admirées par tout le monde civilisé, joint ses vives condoléances à celles du Comité international et de tous les pionniers de l'œuvre de la Croix-Rouge.

(Signé) « Le vice-président, D^r MALLOF. »

De *Punta Arenas*. — « Nous avons eu le profond regret d'apprendre dernièrement, par la voie des journaux, la perte très sensible qu'a éprouvée l'institution de la Croix-Rouge, en la personne de M. Gustave Moynier, président du Comité international. Réuni d'urgence, notre comité du Chili vous a télégraphié « Sincères condoléances, Comité Chili » et a décrété un deuil de huit jours.

(Signé) « BIGORRA, président. »

De *La Havane*. — « Notre Comité national s'associe à votre grand deuil et conservera un souvenir éternel de celui qui a été le fondateur de la Croix-Rouge et qui lui a consacré une grande partie de sa vie.

(Signé) « D^r S. DE FUENTES Y PELAEZ,
« secrétaire général. »

De *Copenhague*. — « Il n'est pas nécessaire de vous dire que nous partageons votre grande douleur à la mort de votre vénéré président, M. Gustave Moynier, de qui nous conserverons un souvenir de profonde gratitude et admiration.

(Signé) « C.-H. ARENDRUP, président. »

De *Madrid*. — Je prends la liberté de confirmer notre télégramme et de vous redire combien nous avons été affectés par la mort de M. Moynier. Il est des personnes qui paraissent matériellement immortelles (comme elles le sont, d'ailleurs, au figuré) et l'on ne se fait que difficilement à l'idée de leur passage à une autre vie, même quand leur grand âge rend imminente l'arrivée du terme fatal. M. Moynier était de ces personnes privilégiées que l'on ne peut oublier.

« Moynier est mort, mais son œuvre est là, robuste, grandiose, incommensurable. D'autres, plus autorisés que nous, feront son éloge dans différents pays. Quant à nous, nous ne nous soustrairons point au devoir de rappeler à nos populations les grands mérites de cet homme extraordinaire qui fut prédestiné par la Providence pour l'accomplissement de la réforme la plus transcendente des temps modernes dans le domaine de l'humanité.

(Signé) « J.-P. CRIADO Y DOMINGUEZ,
« secrétaire général. »

De *Washington*. — « Les condoléances les plus sincères de la Croix-Rouge américaine, à l'occasion du décès de M. Moynier.

(Signé) « *Le secrétaire, MAGEE*. »

Du *Comité central de la Croix-Rouge française*. — « Nous nous associons de tout cœur à votre douleur et à l'hommage que vous rendez au grand homme de bien dont vous pleurez la perte.

« Nous ne saurions oublier que c'est lui qui, de l'acte essentiellement diplomatique et officiel de la Convention de Genève, a fait sortir la grande œuvre humanitaire qui a étendu sur le monde entier son action bienfaisante.

« Aussi le nom de G. Moynier restera-t-il indissolublement lié à celui de la Croix-Rouge ; son souvenir sera à jamais associé aux bienfaits dont elle aura été la source, dans la reconnaissance de tous les êtres humains dont elle aura soulagé les souffrances soit sur les champs de bataille, soit dans la lutte contre les calamités publiques.

« Veuillez être assurés, Messieurs, que le Comité central de la Croix-Rouge française et les Sociétés françaises, dont il est l'inter-

prête resteront au premier rang de ceux qui conserveront, avec une respectueuse fidélité, la mémoire de Gustave Moynier.

(Signé) « Marquis DE VOGÜÉ, *président.* »

De *Londres.* — « Je ne puis vous exprimer mon chagrin de ce que le Comité international a perdu son éminent et vénéré président. Puis-je vous prier de transmettre à sa famille mes sentiments de sincère condoléance de la perte qu'elle vient de faire en la personne de celui dont le nom est aimé et honoré dans le monde entier, pour son œuvre admirable dans le domaine de l'amélioration du sort des malades et blessés en campagne.

(Signé) « Frank HASTINGS, *secrétaire.* »

D'*Athènes.* — « Ayant suivi de près l'action de cet homme éminent qui consacra sa vie à établir ce lien sacré de la civilisation chrétienne entre les diverses nationalités du monde, nous ne pouvons qu'avouer en toute sincérité qu'il fut vraiment le fondateur de la Croix-Rouge et que son œuvre philanthropique occupera les plus belles pages dans l'histoire de la bienfaisance.

(Signé) « J.-A. VALAORITIS, *président.* »

De *Rome.* — « J'ai l'honneur de me faire ici auprès de votre Comité international, l'interprète des profonds regrets que cause à la Croix-Rouge italienne la perte de ce noble et généreux philanthrope qui a été, on peut le dire, le principal fondateur de la Croix-Rouge.

(Signé) « *Le Président de la Croix-Rouge italienne,*
« Comte TAVÈRNA. »

De *Budapest.* — « Vous connaissez, nous l'espérons, les sentiments d'affection sincère qui nous attachaient à la personne auguste et vénérable de votre président, depuis que nous avons eu l'honneur de le connaître... Nous venons vous exprimer la part sincère que nous, les membres du Comité central hongrois et tous ceux qui sont en connexion avec la Croix-Rouge, nous prenons à la perte cruelle que vous venez d'éprouver.

(Signé) « Comte CSEKONICS, *président.* »

De *Christiania.* — « La Direction de la Croix-Rouge norvégienne vous envoie l'expression de sa profonde condoléance pour le décès du président Moynier.

(Signé) « E. LINDBØE, *secrétaire général.* »

De *La Haye*. — « Le comité supérieur de la Croix-Rouge néerlandaise s'empresse de vous offrir ses condoléances sincères à l'occasion de la perte sensible que le Comité international vient d'éprouver par le décès de son président, M. Gustave Moynier.

(Signé) « I. DE WAAL, *vice-président*. »

De *Lima*. — « La Croix-Rouge du Pérou, profondément émue de la perte irréparable de votre président, prend part à votre deuil :

(Signé) « C. SOTOMAYOR, *secrétaire perpétuel*. »

De *Lisbonne*. — « Vivement émus de la douloureuse nouvelle du décès de votre illustre président, nous vous prions de recevoir l'expression de notre sympathie fraternelle.

(Signé) « *Croix-Rouge portugaise*. »

De *Saint-Petersbourg*. — « Le Comité central de la Croix-Rouge russe exprime ses vives condoléances à l'occasion du décès du président estimé de votre Comité.

(Signé) « *Le secrétaire*, IVANITSKY. »

De *Dresde*. — « A la grandeur du mérite universellement reconnu du défunt, dans le domaine de la Croix-Rouge, nous pouvons mesurer l'étendue de la perte que le Comité international vient de faire.

(Signé) « Comte VITZTHUM, *président*. »

De *Belgrade*. — « Notre Comité central, pénétré des grands mérites que Gustave Moynier s'est acquis dans l'œuvre humanitaire de la Croix-Rouge, a rendu dans sa séance du 16/29 août solennellement hommage à la mémoire de l'illustre défunt et m'a chargé de vous assurer que nous nous associons tous intimément à votre deuil et ne manquerons point de garder un souvenir de piété filiale de l'éminent propagateur de l'idée de la Croix-Rouge.

(Signé) « D^r W. M. SOUBOTITCH, *secrétaire*. »

De la *Société centrale suisse de la Croix-Rouge*. — « La direction de la Société centrale suisse de la Croix-Rouge tient à exprimer au Comité international la part qu'elle prend à ce décès qui prive

l'œuvre de la Croix-Rouge internationale d'un de ses fondateurs et chefs, et qui enlève à la patrie le plus noble de ses fils.

(Signé) « *Le président, J. ISELIN.* »

De *Constantinople*. — « Ayant appris le décès de M. Gustave Moynier, le grand philanthrope et digne président du Comité international, notre Comité se fait un pieux devoir de vous adresser ses condoléances les plus chaleureuses et les plus émues, pour cette perte irréparable, tant pour la grande œuvre qu'il personnifiait que pour l'humanité qu'il n'a cessé de soulager partout où son concours était sollicité.

(Signé) « *Le président, FAYK*G. DELLA SUDDA.* »

De *Stuttgart*. — « Nous avons appris la nouvelle du départ de l'illustre et vénéré président du Comité international, et vous exprimons notre vive sympathie pour la perte que vous venez d'éprouver.

(Signé) « *Le président, Dr VON GEYER.* »

Il nous sera permis enfin de reproduire *in-extenso* la lettre de la Grande-duchesse de Bade, et celle du Conseil fédéral suisse.

« Château de Mainau, 31 août 1910.

« La triste communication que vous avez bien voulu me faire parvenir au nom du Comité international de la Croix-Rouge m'a confirmé toute l'étendue de la perte que vient de faire votre grande œuvre. Le vénérable M. Moynier a été et restera toujours dans le souvenir de ceux qui l'ont connu, l'un des promoteurs les plus distingués de la belle et noble idée qui a surgi il y a au delà de cinquante ans.

« Elle a conquis le monde entier, et personne maintenant ne s'en étonne, mais quand on a connu, comme moi, les grandes difficultés à vaincre et les préjugés à surmonter alors, on n'en admire que plus le courage des fondateurs de la Croix-Rouge. M. Moynier était du nombre, et je crois, une reconnaissance très générale consacre partout à sa mémoire le tribut de la vénération le plus fidèle, à lui travailleur infatigable dont le souvenir sera pieusement gardé par tous ceux qui ont pu le suivre pendant sa longue vie.

« Veuillez, M. le président, recevoir pour vous-même, et faire parvenir aux autres membres de votre Comité, l'assurance de ma participation la plus sincère, et l'expression de la bien grande reconnaissance que m'inspire votre lettre.

(Signé) « LOUISE,
« *Grande-duchesse de Bade, princesse de Prusse.* »

« Berne, le 31 août 1910.

« *Le Conseil fédéral suisse au Comité international de la Croix-Rouge à
Genève.*

« MESSIEURS,

« Nous avons bien reçu votre lettre du 29 courant, par laquelle vous nous faites part du décès de M. Gustave Moynier.

« Nous nous associons de tout cœur au deuil de votre Comité, qui vient de perdre en la personne de M. Gustave Moynier son vénéré président, et nous conserverons un reconnaissant souvenir de cet homme éminent qui a consacré toute sa vie à l'œuvre de la Croix-Rouge.

« Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération très distinguée.

« Au nom du Conseil fédéral suisse :

« *Le vice-président, RUCHET.*

« *Le 1^{er} vice-chancelier, DAVID.* »